

Questions orales

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient tout simplement que je reçoive et lise d'abord le rapport avant de prendre toute autre mesure.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais l'impasse existe toujours.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LES MOTIFS DE L'ENGAGEMENT DE CAPITAUX POUR LE PIPE-LINE DU MACKENZIE AVANT LA FIN DE L'ENQUÊTE DU JUGE BERGER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, étant donné que la Corporation de développement du Canada, contrôlée par l'État, a fait savoir à Arctic Gas qu'elle était prête à engager 100 millions de dollars pour l'aménagement du pipe-line du Mackenzie, le premier ministre suppléant peut-il nous expliquer pourquoi de tels engagements financiers ont été pris avant la fin de l'enquête du juge Berger et la publication de ses conclusions sur l'opportunité de la construction d'un tel pipe-line?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la Corporation de développement du Canada agit selon les directives de son conseil d'administration. C'est un organisme indépendant et autonome. Si elle a pris cette décision, c'est qu'elle répond aux intérêts des actionnaires.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, comme l'enquête du juge Berger et les études de l'Office national de l'énergie ne sont pas terminées, j'aimerais demander au ministre sur quels rapports ou renseignements s'est fondée la Corporation de développement du Canada pour justifier cet investissement de 100 millions dans Arctic Gas, et si ces renseignements seront communiqués au juge Berger et à l'Office national de l'énergie.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je transmettrai cette demande à qui de droit et je verrai à ce que les renseignements désirés soient fournis au député. Toutefois, je le répète, il s'agit là d'un organisme à vocation commerciale, et je suis certain que la Chambre des communes ne souhaite nullement voir le gouvernement se mêler de ses activités.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quels en sont les actionnaires à part le gouvernement?

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

LES OLYMPIADES

LA MONNAIE OLYMPIQUE—LA POSSIBILITÉ DE FRAPPE DE PIÈCES D'OR

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, comme le programme d'émission de monnaie olympique, sous la direction du ministre des Postes, n'a pas réussi aussi bien que le gouvernement nous le laisse entendre, et que le ministre a dit, encore la semaine dernière, que le gouvernement présenterait une mesure législative pour suppléer au déficit, le ministre des Postes nous dirait-il si la frappe d'une pièce de monnaie d'or spéciale sera incluse dans cette mesure législative?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, sans vouloir commenter le préambule pour dire si le programme a réussi ou non, je réponds à la question spéciale, savoir si nous songeons à frapper une pièce d'or spéciale en disant que c'est une des nombreuses solutions que nous examinons.

LA MONNAIE OLYMPIQUE—LA QUESTION DU COURS DE L'OR EN CAS DE FRAPPE DE PIÈCES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, vu la réponse du ministre et la possibilité que l'on frappe une pièce de monnaie d'or, je vais poser ma question supplémentaire au ministre adjoint des Finances. Comme la frappe d'une pièce de monnaie d'or semble assez évidente, le ministre voudrait-il nous assurer que le gouvernement ne transférera pas d'or du Trésor fédéral, ni directement ni indirectement, à un prix autre que le prix réel du marché courant, soit environ \$165, comparativement au taux d'escompte officiel du gouvernement, qui est de \$42?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la question, plutôt compliquée, se fonde sur une hypothèse.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE VAILLANCOURT—LA QUESTION DE LA COMMUTATION DE LA CONDAMNATION À MORT—LA DÉCISION DU CABINET

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général et je le ferai avec une certaine insistance à cause de l'urgence. Le solliciteur général, son ministère et les autres ministres ont sans doute eu le temps d'étudier la décision de la Cour suprême du Canada dans une affaire qui comporte une condamnation à la peine de mort. Si cette question est à l'étude, quand le gouvernement rendra-t-il sa décision? Compte tenu de l'urgence, la rendra-t-il bientôt?

L'hon. Warren K. Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député veut sans doute parler de l'affaire Vaillancourt. Le cabinet l'examinera cette semaine.